

# Relation médecin traitant / médecin conseil

Les professionnels de santé (omnipraticiens, spécialistes, paramédicaux libéraux ou hospitaliers) sont amenés à rencontrer, au cours de leur exercice les praticiens conseils.

L'actualité, la gestion du cabinet, la mise à jour des référentiels, les analyses scientifiques, la littérature ou simplement l'actualité conventionnelle rendent nécessaire des échanges confraternels ciblés et fréquents.

## Ces contacts ont lieu à l'occasion de situations diverses :

### 1. Demande individuelle pour un patient :

- À l'initiative du médecin traitant ou du médecin conseil :
  - pour un conseil ou une information écrite ou téléphonique dans le cadre d'une demande ou du suivi d'une prestation : demande d'exonération du ticket modérateur, arrêt de travail.
  - pour une expertise médicale :
    - échange écrit lors de la désignation de l'expert,
    - éventuellement rencontre sur le lieu de l'expertise.

#### Secret médical partagé

Les échanges d'informations à propos d'un patient entre les médecins traitants et les médecins conseils, sont soumis au secret médical partagé. Ils sont strictement limités aux seules informations nécessaires.

### 2. Demande de conseil ou de renseignement de la part du médecin traitant d'ordre général dans le cadre :

- de la convention (commissions paritaires),
- de la maîtrise médicalisée,
- d'un codage d'actes,
- d'un courrier sur l'activité du médecin,
- d'un échange sur l'état d'un patient et son avenir social (mise en invalidité par exemple, problème de reprise de l'emploi en AT...).

### 3. Installation d'un médecin dans le département

Au cours d'un échange avec le médecin conseil chef de service, les thèmes suivants sont abordés :

- organisation générale du Service médical,
- convention médicale,
- maîtrise médicalisée conventionnelle,
- recommandations de bonnes pratiques,
- réglementation en vigueur (CCAM, NGAP, CMUC ...).

# Relation médecin traitant / médecin conseil

## 4. Échanges confraternels à l'initiative du service médical

- Rencontre physique ou communication téléphonique :
  - sur les thèmes d'actualité : rémunération sur objectifs de santé publique (prévue dans la convention médicale de juillet 2011), maîtrise médicalisée (nouveaux anti-coagulants oraux, sartans, anti agrégants plaquettaires...) à l'appui des référentiels et recommandations réalisés par l'HAS,
  - sur la promotion des services en santé : Sophia, PRADO...

## 5. Contrôle d'activité

- Les médecins conseils sont amenés à réaliser des analyses d'activité des médecins suite au constat d'une activité atypique.
- Le médecin conseil du service du contrôle médical rencontre systématiquement le médecin ayant eu un contrôle d'activité et lui communique les résultats de ce contrôle.